



Fin de contrat a l'amiable, probleme attestation assedic

Par **Poone**, le **30/06/2012** à **12:03**

Bonjour, voila mon probleme, j'etais chef d'une equipe d'agent d'entretien en cdd saisonnier, pour la 2eme année, pour des raisons d'ordre professionnel j'ai voulu quitter mon emploi, qui ne correspondait pas du tout au tache qui etait convenu de faire, mes patrons m'ont dit que j'etais un très bon element et qu'ils allait me regretter. Pour mon depart je leurs ai proposé une "fin de contrat a l'amiable" il n'ont pas voulu et m'ont dit qu'il fallait que je demissionne.

Par la suite leur comptable leurs a dit que en cdd je n'avait pas le droit de demissionné et que part ce fait nous allions faire une fin de contrat a l'amiable, je leurs ai fait une lettre type en double exemplaire, il l'ont refusé et en ont ecrit une pour moi qu'il m'ont fait signé dans l'urgence, car 2jours après il me faisait prendre mes congés payé jusqu'a la date de depart,

dans un premier temps j'ai refusé de prendre ces congés mais il ne m'ont pas laissé le choix. je devais les revoir pour signé les papiers de fin de contrat, mais je les ai reçu aujourd'hui dans ma boite au lettre, et a ma "stupeur" ils ont ecrit "rupture cdd salarié" sur l'attestation assedic alors qu'il me semble que dans ce cas la il devrait y'avoir ecrit "fin de contrat" "fin de contrat a l'amiable ou "rupture conventionnelle"? pour que je puisse toucher les assedic?

car je crois que le terme "rupture cdd salarié" n'ouvre pas les droit aux aides de pole emploi? comment faire?

je sais qu'avec les elements que j'ai sur eux je peux les mettre au prud'homme (1seule jours de congés par semaine 45heures de travail, 200heures en 1mois, payé 1087euro net) mais je prefererais m'arranger avec eux, je compte les appelé pour leurs faire part de ce probleme d'attestation, mais avant j'aurai aimé avoir quelque conseils pour avoir la bonne marche a suivre et etre dans mes droits. je vous remercie d'avoir pris le temps de me lire et de me repondre! très cordialement.

Par **pat76**, le **30/06/2012** à **18:30**

Bonjour

Pour commencer, vous indiquez que votre contrat de travail est un CDD saisonnier, comme chez d'équipe d'agent d'entretien?

Dans quelle branche travaillez-vous?

Vous avez signé une lettre de rupture qui a été écrite par l'employeur?

L'employeur vous a obligé à prendre vos congés payés et vous n'avez pas fait de préavis?

Par **Poone**, le **01/07/2012** à **11:13**

bonjour pat76

oui c'est bien ca un cdd de 8mois saisonnier en tant que "chef de l'équipe d'entretien" l'intitulé du contrat "contrat a horaires modulables et remuneration lissée"

je travaillais dans un camping 4etoiles(convention collective d'hotellerie en plein air, je tiens a précisé que je leurs ai demander pendant 8mois et qu'il ne me l'ont jamais donnée, pour finir je l'ai trouvée sur le net)

pour la lettre je leurs en ai fait une avec en objet: fin de contrat sur un commun accord. qu'ils ont refusé me disant que je ne l'avait pas faite comme il le fallait,car soit disant c'est eux qui aurait du m'ecrire cette presente lettre, de ce fait ils en ont refait une pour moi, que je n'ai guere eu le choix de signer car deux jours après effectivement il me forçait a partir en congés payé, je les ai informé que je voulais travailler jusqu'a la fin, mais vu qu'il avait trouvé une remplaceante ils ont voulu que je parte de suite et de ce fait il m'ont fais faire une demande de congés payé!!! je n'ai donc pas fait de preavis. et mon contrat c'est donc terminer hier le 30juin pendant mes congés.....

et voila c'est la que je me rend compte, je crois, qu'il m'ont fait demissionné et que rien n'as été fait a "l'amiable"... c'est une grosse boîte et mes superieur ne sont pas patrons mais responsable, et la personne la plus "gradé" que j'ai pu rencontré est la gerante, d'ailleurs c'est son nom qui apparait sur l'attestation assedic, rien n'est vraiment clair dans ce camping, ils ont leurs propre lois sur leurs 8hectares j'ai l'impression... rien ne sort de ce camping, mais énormément de disfonctionnement et de detournement de la loi française(sous location travail au "black", employé surchargé de travail... sans local pour posé nos affaires sans toilette...)

j'espere avoir répondu a vos questions! merci de vous intéressé a mon cas!
Cordialement.

Par **pat76**, le **01/07/2012** à **14:37**

Bonjour

Vous allez voir l'inspection du travail pour expliquer la situation et vous prévenez les services de la répression des fraudes du département où se trouve le camping.

Pour l'inspection du travail, vous emmenez tous les documents en votre possession remis par l'employeur (contrat, bulletin de salaire, etc...)

Si vous n'aviez pas eu de visite médicale d'embauche, vous le signalez à l'inspection du travail.

Ensuite, vous reviendrez sur le forum nous indiquer la position de l'inspection du travail ce qui nous permettra de mieux vous renseigner sur les démarches à effectuer pour faire valoir vos droits.